

**Décision n° 2023-001****Objet : Contrat de maintenance informatique pour l'année 2023****Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2022-058 du Conseil Municipal du 5 juillet 2022, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'examen de la proposition reçue de la société ULTRASYS Informatique pour la maintenance informatique pour l'année 2023, pour un montant de 17 173.64 €,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'accepter la proposition de la société ULTRASYS Informatique située 11 A rue Jean Moulin – 44210 PORNIC, pour la maintenance informatique pour l'année 2023.

**Article 2 :** De signer son devis d'un montant de 17 173.64 € HT, lequel demeurera annexé à la présente décision.

**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

**Article 5 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 5 janvier 2023

**Séverine MARCHAND**  
Maire



Le Maire,

Séverine MARCHAND 1 / 1



## ULTRASYS D Informatique

11 A Rue Jean Moulin 44210 Pornic  
02 44 06 15 06 - [contact@ultrasyd.fr](mailto:contact@ultrasyd.fr)

**MAIRIE DE LA PLAINE SUR MER**  
Mme MARCHAND Séverine

PLACE DU FORT GENTIL  
44770 LA PLAINE SUR MER

Tel : 0240218758  
Email : [contact-mairie@laplainesurmer.fr](mailto:contact-mairie@laplainesurmer.fr)

Remis par : Damien

DESIGNATION	QTT	Pu H.T.	Montant H.T.
Contrat de maintenance ULTRASYS D PRO - MAIRIE LA PLAINE SUR MER	1	13355.83 €	13355.83 €
- 53 postes - 2 Serveurs			
Antivirus Antispyware inclus pour toute la durée du contrat	1		
du 1er Janvier au 31 Décembre 2023	1		
Site concernés : MAIRIE / CCAS / POLICE / SERVICES TECHNIQUES	1		
ESPACE LOISIRS / MEDIATHEQUE	1		
OPTION PACK OFFICE 2019 H&B sur l'ensemble des pcs	1		
VPN 30 membres - abonnement annuel	1		
Contrat de maintenance ULTRASYS D PRO - ECOLE RENE CERCLE	1	3817.81 €	3817.81 €
Déplacement et frais de services inclus	1		
Antivirus Malwarebytes endpoint Inclus pour toute la durée du contrat	1		
du 1er Janvier au 31 Décembre 2023	1		

TOTAL HT	17173.64 €
TVA 20%	3434.73 €
TOTAL TTC	20608.37 €

Ce devis est valable 15 jours.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de la société Ultrasyd Informatique et les accepte comme faisant partie intégrante du Contrat de vente.

Date et Signature précédées de la mention "Bon pour accord" :

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire

SARL ULTRASYS D Informatique au capital de 12 000 € - 59405478 RCS Saint Nazaire - N° TVA : FR 10 53449547

Publication le : 05-01-2023



Le Maire,

Séverine MARCHAND